

Contributions à la promotion de la santé 2023 des assureurs maladie EMS

(dans le cas d'assurance complémentaire appropriée)

Afin de pouvoir recevoir les contributions à la promotion de la santé citées ci-après, la plupart des compagnies d'assurance-maladie demandent une confirmation d'abonnement, et/ ou une copie du contrat, et/ ou une quittance et/ou une facture, ainsi dans certains cas une attestation pour les entraînements fréquentés.

Assurance Maladie	Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness ?	Quelles variantes d'abo sont indemnisées ?	Quelle est la contribution prévue ?
ATUPRI	Diversa Mivita	<ul style="list-style-type: none"> Diversa: Tous les abonnements Mivita: Abonnements saisonniers-semestriels et annuels 	Diversa: 50%, jusqu'au max. CHF 200.- par année civile Mivita (Stufe Reala): 50%, jusqu'au max. CHF 200.- par année civile Mivita (Stufe Extensa): 50%, jusqu'au max. CHF 300.- par année civile
AXA	Santé ACTIF Santé COMPLET	<ul style="list-style-type: none"> Abonnements de fitness (de 6 mois ou plus) 	Santé ACTIF: 75%, jusqu'à 200 CHF par année civile Santé COMPLET: 75%, jusqu'à 300 CHF par année civile
EGK	EGK-SUN	Au tous les abonnements	Maximum CHF 360.- par année civile, au maximum la somme totale payée
Glarner Krankenversicherung	Complément GÉNÉRAL FAMILY FAMILY FLEX PREMIUM	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	GÉNÉRAL: 50%, montant maximum de CHF 150.- par année civile FAMILY/ FAMILY FLEX: 50% jusqu'au max. CHF 200.- par secteur et année civile Promotion de santé totale jusqu'à CHF 500.- par année civile PREMIUM: 50% jusqu'au max. CHF 300.- par secteur et année civile Promotion de santé totale jusqu'à CHF 600.- par année civile
ÖKK	FAMILY FAMILY FLEX OPTIMA PREMIUM PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	FAMILY / FAMILY FLEX: jusqu'à CHF 50.- par année civile OPTIMA: jusqu'à CHF 50.- par année civile PREMIUM: jusqu'à CHF 100.- par année civile PRÉVENTION: jusqu'à CHF 100.- par année civile
Provita	PRIMA BASIC PRIMA STANDARD PRIMA TOP	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	PRIMA BASIC: 50% jusqu'au max CHF 250.- par année civile PRIMA STANDARD: 75%, jusqu'au max. CHF 200.- / année civile PRIMA TOP: 90% jusqu'au max CHF 500.- / année civile
rhenusana	rhenuPLUS Gold rhenuPLUS Platin rhenuPLUS «Cycle de vie»	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	rhenuPLUS Gold: 75% jusqu'au max. CHF 200.- / année civile rhenuPLUS Platin: 75% jusqu'au max. CHF 400.- / année civile rhenuPLUS Option «Cycle de vie»: 50% max. CHF 100.- / année civile
SANITAS	CLASSIC/ FAMILY /JUMP NATURA BASIS NATURA KOMFORT	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	CLASSIC/ FAMILY/JUMP: Le bénéfice est ajouté au plafond spécifique au produit Prévention - Promotion de la santé par année civile. CHF 200.- par année civile aux abos semestriels ou annuels NATURA BASIS /NATURA KOMFORT: Le bénéfice est ajouté au plafond spécifique au produit Prévention - Promotion de la santé par année civile. CHF 200.- par année civile aux abos semestriels ou annuels
SLKK	SLKK-QualiCare.basis SLKK-QualiCare.comfort	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	75% jusqu'au max. CHF 300.- par année civile aux abos fitness SLKK-QualiCare.basis: 75% jusqu'à CHF 200.- par secteur et année civile et cours, jusqu'à CHF 500.- pour tous les secteurs et par année civile SLKK-QualiCare.comfort: 75% jusqu'à CHF 200.- par secteur et année civile et cours, jusqu'à CHF 800.- pour tous les secteurs et par année civile

Assurance Maladie	Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness ?	Quelles variantes d'abo sont indemnisées ?	Quelle est la contribution prévue ?
sodalis	Assurance complémentaire Sana ou Sana Plus + Assurances complémentaires d'hospitalisation: sodalis commun ou demi privé ou privé ou flex	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel 	remboursement des frais de 50%, jusqu'au max. CHF 200.- par année civile
Sumiswalder	Combi+ commun Combi+ demi privé Combi+ privé Complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Abo trimestriel • Abo semestriel • Abo annuel 	Combi+ commun: CHF 100.- par année aux abos fitness Combi+ demi privé: CHF 200.- par année aux abos fitness Combi+ privé: CHF 300.- par année aux abos fitness Complémentaire: jusqu'au max. CHF 200.- par année civile aux abos fitness, cours reconnus
SWICA	COMPLETA PRAEVENTA OPTIMA	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel (si le début de l'abonnement se trouve dans la période assurée)	COMPLETA PRAEVENTA: 50% jusqu'à CHF 500.- par année civile (CHF 300.- par type de prévoyance au maximum) OPTIMA: 90% des frais non couverts par COMPLETA PRAEVENTA, jusqu'à CHF 300.- par année civile au maximum Au total jusqu'à CHF 800.- par année civile au maximum
Sympany	Allgemeiner/privater zusatz plus/plus natura premium/premium natura salto plus kolping (délai d'attente 1 an) PRÉVENTION lumière (délai d'attente 1 an)	Au tous les abonnements	Allgemeiner Zusatz, plus/plus natura, salto: max. CHF 200.- / par année civile Privater Zusatz, premium/premium natura: max. CHF 300.- / par année civile praevention, light, plus kolping: 50% au max. CHF 250.- par année civile
visana	Tous les assuré(e)s des divisions ambulatoires, der Managed-Care- Assurance ambulatoire ou Basic ont le droit aux checks Wellness/ Fitness No 1	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel 	Fitness Check No 1: jusqu'au max CHF 200.- à un abo annuel/ par année civile jusqu'au max CHF 100.- à un abo semestriel/ par année civile